



Réunion d'information sur la transmission du patrimoine forestier – 21 septembre 2019

Organisée à la Maison du Parc au Châtelard, le samedi 21 septembre, cette demi-journée d'information a connu un beau succès : 18 adhérents du Groupement se sont déplacés.

La présentation conviviale et accessible à tous, de Maître A. GIROUD, notaire à Albens, a été vivement appréciée.

Les deux points principaux ont été longuement abordés :

➤ **Les indivisions.** Chacun est propriétaire d'une partie de la propriété, au même titre que les autres propriétaires indivis. Toute décision demande obligatoirement, et préalablement, l'unanimité.

Les ventes à l'extérieur de l'indivision sont complexes. Il est conseillé de ne pas multiplier trop le nombre de co-indivisaires. La transformation d'une indivision en société (Groupement Foncier, Groupement Forestier, Société Civile Immobilière...) est une bonne porte de sortie.

➤ **Les Biens Non Délimités.** Vous êtes pleinement propriétaire, par exemple d'1 hectare dans une parcelle d'une contenance totale de 10 hectares, sans que cet hectare ne soit localisé à l'intérieur de la parcelle, ni sur le plan ni a fortiori sur le terrain. Vous pouvez vendre votre part librement.

L'exploitation des parcelles en Biens Non Délimités soulève de nombreux problèmes. Pour sortir de cet état de « BND » il faut soit faire délimiter par un géomètre expert chaque part à l'intérieur de la parcelle soit vendre votre part à un des autres propriétaires présent dans le « BND ».

Le cas des « communaux cultifs » (terrains propriété de la commune mis à disposition à des particuliers avec transmission de cet usage par droit héréditaire) a été évoqué. Heureusement cette situation complexe n'est pas très fréquente en Bauges.

En conclusion, en matière de succession, il est vivement conseillé de ne pas trop fractionner votre patrimoine forestier qui est déjà souvent composé de petites parcelles morcelées.

A défaut de sortir des indivisions il faut éviter de multiplier le nombre de propriétaires : toute gestion devient assez rapidement impossible !

Si vous souhaitez d'avantage de précisions, des informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

Guy FERRAND

Vice-Président

Groupement des Sylviculteurs des Bauges

Renseignements :

- Jean-Louis DAVID, Groupement des Sylviculteurs des Bauges / 06.87.57.41.66
- Geoffrey THOMAS, Chambre d'Agriculture Savoie Mt Blanc / 06.50.19.15.59

« Cultivons l'avenir de nos forêts ensemble »

